



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal
du Mercredi 05 Juin 2024

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 8 - Délibération N° 2024-06/036
Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie du Port de Plaisance.

L'an deux mille vingt-quatre et le Mercredi cinq Juin à dix-huit heures et trente-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
 Reçu en préfecture le 11/06/2024
 Publié le **20 JUIN 2024**
 ID : 971-219711256-20240605-2024_16-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
20	10	03	00

Nombre de Conseillers votants : 28			
Non votant			
		x	
	Mme Lydie FERLY		
			x
	Mme Myriam BROSIUS		
		x	
	M. Bernard PANCREL		
			x
	M. Jean-Luc PERIAN		
	M. Michael COPANEL		
		x	
	M. Teddy MARY		
	M. Jean-Marie ABELA		
		x	
	Mme Marina CAZIMIR		
	M. Jean SUEDOIS		
		x	
	Mme Sophie SYLVANISE		

M. PANCREL Bernard	Maire		
Mme DAIJARDIN Muguette	1 ^{er} Adjoint		
M. PARSHAD Alain	2 ^{ème} Adjoint	x	
Mme SENELLIER Sandra	3 ^{ème} Adjoint		
M. COPANEL Michael	4 ^{ème} Adjoint	x	
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5 ^{ème} Adjoint	x	
M. POININ Olivier	6 ^{ème} Adjoint	x	
Mme LISON Gladys	7 ^{ème} Adjoint		
M. VINGADASSAMY Eddy	8 ^{ème} Adjoint	x	
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	9 ^{ème} Adjoint	x	
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x	
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x	
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x	
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal		
M. PERIAN Jean-Luc	Conseiller Municipal	x	
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal	x	
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x	
Mme CAMIER Barbara	Conseiller Municipal	x	
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x	
Mme PHOUDIAH Méliha	Conseiller Municipal		
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal		
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x	
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x	
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal		
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal	x	
M. HIRA René	Conseiller Municipal		
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal		
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x	
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		

Acte rendu exécutoire après envoi en
 Sous-Préfecture, le **11 JUIN 2024**
 Et publication ou notification du
20 JUIN 2024

Affichée en Mairie, le
18 JUIN 2024

Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents et dix (10) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Il laisse la présidence de séance à Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 8 - Délibération N° 2024-06/036
Examen et approbation du Compte Administratif 2023 : Budget annexe de la régie du Port de Plaisance.

Le Compte Administratif de la ville se décompose en un budget principal et trois budgets annexes dotés de la seule autonomie financière : Budget du Port de Plaisance, Budget du Golf et Budget de l'Aérodrome.
 Pour rappel, les budgets annexes ne sont pas indépendants du budget principal (CE, 25 Février 1998, Préfet de Haute-Corse, req. N°168726).

La présente délibération concerne le budget annexe de la régie du Port de Plaisance dont le Compte Administratif 2023 affiche un résultat global positif de 110 310,48 €.

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	768 438,60	168 294,28	600 144,32
Investissement	13 207,17	27 501,82	-14 294,65
TOTAL	781 645,77	195 796,10	585 849,67
RESULTATS CUMULES			
	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-324 367,53	600 144,32	275 776,79
Investissement	31 608,20	-14 294,65	17 313,55
TOTAL	-292 759,33	585 849,67	293 090,34
RESTES A REALISER			
	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	180 609,86	-180 609,86
Investissement	0,00	2 170,00	-2 170,00
TOTAL	0,00	182 779,86	-182 779,86
TOTAL	-292 759,33	403 069,81	110 310,48

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie SKRZYNSKI, Directrice Achats, Budgets & Domaine, et examiné le Compte Administratif par chapitre ;

DÉSIGNE Monsieur Michael COPANEL, 4^{ème} Adjoint au Maire, pour présider la séance
 Après en avoir délibéré ;



DÉCIDE par 10 voix pour, 1 abstention (LABRY), 17 contre (SENELIER / FERLY / SUEDOIS / ABELA / PERIAN / CAMIER / PHOUDIAH / BABOURAM / LOSBAR / MARY / PAVIOT / DUVERGER / CAZIMIR / HIRA / VEYRIER / SYLVANISE / CHIPOTEL) :

Article 1 : D'ADOPTER le Compte Administratif 2023 relatif au Budget annexe de la régie du Port de Plaisance, conformément aux résultats suivants :

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE			
Réalisations hors résultats reportés	Titres émis	Mandats émis	Résultat
Fonctionnement	768 438,60	168 294,28	600 144,32
Investissement	13 207,17	27 501,82	-14 294,65

TOTAL	781 645,77	195 796,10	585 849,67
RESULTATS CUMULES	Résultat de clôture 2022	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-324 367,53	600 144,32	275 776,79
Investissement	31 608,20	-14 294,65	17 313,55
TOTAL	-292 759,33	585 849,67	293 090,34
RESTES A REALISER	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	0,00	180 609,86	-180 609,86
Investissement	0,00	2 170,00	-2 170,00
TOTAL	0,00	182 779,86	-182 779,86
TOTAL	-292 759,33	403 069,81	110 310,48

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture, le11..JUIN..2024....
Et publication ou notification
du20..JUIN..2024.....

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Bernard PANCREL.

NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA RÉGIE A AUTONOMIE FINANCIÈRE DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-FRANÇOIS

LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la régie à autonomie financière du Port de Plaisance de Saint-François.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 768 438,60 € contre 1 080,02 € en 2022.

Il s'agit des recettes générées par les tarifs appliqués aux usagers du Port de Plaisance, avec un rattrapage sur la comptabilisation des années antérieures.

B - Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 168 294,28 € (325 447,55 € en 2022).

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante sont contenues et s'élèvent à 137 334,90 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 17 682,53 €.

➤ La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation a été de 12 446,82 € au Compte Administratif 2023.

À noter que les restes à réaliser au 31 décembre 2023 (180 609,86 € en dépenses de fonctionnement, dont 175 738,66 € de charges de personnel) seront repris au Budget Primitif 2024.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 13 207,17 € contre 153 099,46 € en 2022.

Ces ressources proviennent :

- du FCTVA pour 760,35 € ;
- de la dotation aux amortissements 12 446,82 €.

B- Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'établissent à 27 501,82 € et correspondent à l'achat de 15 pontons principalement et un climatiseur.

LES RESULTATS 2023

Résultat d'investissement 2023 :

Recettes d'investissement : 13 207,17 €

Dépenses d'investissement : 27 501,82 €

Résultat d'investissement 2023 : -14 294,65 €

Résultat de 2022 reporté : 31 608,20 €

Excédent global d'investissement 2023 : 17 313,55 €

Résultat de fonctionnement 2023 :

Recettes de fonctionnement : 768 438,60 €

Dépenses de fonctionnement : 168 294,28 €

Résultat de fonctionnement 2023 : 600 144,32 €

Résultat de 2022 reporté : - 324 367,53 €

Excédent global de fonctionnement 2023 : 275 776,79 €

Le résultat global à la clôture 2023, comprenant le résultat 2022, s'élève à 293 090,34 €.

Le résultat global incluant les restes à réaliser est un excédent de 110 310,48 €.